

DEVENEZ JUGE VOLTIGE

Préambule :

La mission principale du Jury est de veiller au bon déroulement des épreuves dont il est responsable, de leur jugement technique et du classement des concurrents.

HABILITATION NATIONALE (en fonction du niveau du concours)

Niveau du concours	Concours national CLUB	Concours national AMATEUR	Concours national PRO	Concours national PRO Elite
Qualification				
N 4	Président	Assesseur		
N 3	Président	Président	Assesseur	
N 2	Président	Président	Assesseur	Assesseur
N 1	Président	Président	Président	Président

	Formation	Expérience requise	Promotion
Juge N4	Suivre un cours labellisé FFE tous les deux ans.	Avoir été Juge accompagnateur lors de 2 concours CLUB minimum au cours des deux dernières années.	Envoi du dossier complet au CRE. Validée par le CRE.
Juge N3	Suivre au moins un cours labellisé FFE tous les deux ans. Avoir réussi le test de jugement en situation (niveau C).	Etre Juge N4 depuis au moins deux ans. Avoir été Assesseur de 2 concours Amateur et/ou CLUB minimum au cours des deux années précédentes.	Envoi du dossier complet au CRE. Validée par le CRE.
Juge N2	Suivre au moins un cours labellisé FFE tous les deux ans. Avoir réussi le test de jugement en situation (niveau B, A, équipe B).	Etre Juge N3 depuis au moins deux ans. Avoir été Président d' 1 concours CLUB et Assesseur de 3 concours AMAT minimum au cours des deux années précédentes .	Envoi du dossier complet à la FFE. Proposée par le CRE. Validée par la FFE.
Juge N1	Suivre au moins un cours labellisé FFE tous les deux ans. Avoir réussi le test de jugement en situation (niveau B, A, équipe B).	Etre juge N2 depuis au moins deux ans. Avoir été au cours des deux années précédente: - Président de 2 concours, dont 1 AMAT et 1 PRO. - Assesseur au d'1 concours PRO et d'1 concours PRO ELITE.	Envoi du dossier complet à la FFE. Proposée par le CRE. Validée par la FFE.

Un juge n'ayant participé à aucun jury durant deux années ne figurera plus sur la liste des juges agréés.
Pour garder leur grade, les juges doivent suivre la formation demandée suivant leur niveau.

Directeurs de cours :

Les juges internationaux, labellisés FFE et officiant régulièrement, peuvent assurer la fonction de Directeur de Cours de N4 à N1.

Les juges N1, labellisés FFE et officiant régulièrement, peuvent assurer la fonction de Directeur de Cours N4 et N3.

Dossier :

Pour les candidatures au grade de N4 et N3 :

- Photocopie de la licence FFE
- Lettre de motivation
- Attestations de réussite au test de jugement en situation.
- Attestations de cours

Le dossier complet est à faire parvenir au CRE.

Pour les candidatures au grade de N2 et N1 :

- Photocopie de la licence FFE
- Lettre de motivation
- Attestations de réussite au test de jugement en situation
- Attestations de cours
- Avis du Président du CRE

Le dossier complet est à faire parvenir à la FFE :

Bureau des compétitions Parc Equestre Lamotte Beuvron

41 600 Lamotte Beuvron

Pour les candidatures au grade de Juge Candidat International :

<p>Parler la langue étrangère officielle, avoir participé à au moins 1 cours FEI de CJI.</p>	<p>Etre juge N 1 depuis au moins trois ans. Avoir été membre d'un jury de terrain lors d'au moins 3 CVN, y avoir jugé des épreuves par équipes et en individuels.</p>	<p>Présentation d'un dossier avec attestation de cours FEI et liste des concours effectués. Accord de la FFE.</p>
--	--	---

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LA PROMOTION DE JUGE

STATUT ACTUEL :

DEMANDE :

Pour la promotion au statut de juge N4 Pour la promotion au statut de juge N3 Pour la promotion au statut de juge N2 Pour la promotion au statut de juge N1

Nom-Prénom : _____

Tél privé : _____

Date de naissance : _____

Tél prof : _____

Adresse : _____

Mobile : _____

E-mail : _____

Fax : _____

Fonctions remplies au cours des deux dernières années (satisfaisant aux conditions écrites dans le document «Devenez juge Voltige»)

Année	Lieu	Fonction (Assesseur, Président)

Participation aux Cours (deux dernières années) :

Année	Lieu	Nom du Directeur de Cours

AVIS DU PRESIDENT DU CRE :

Date et signature :

AVIS ET DECISION DE LA FFE (pour les N2, N1) :

Date et signature :

ATTENTION :

- Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé Page2 de ce document.
- Le dossier est à conserver par le CRE pour les N4 et N3, et à renvoyer à la FFE pour les N2, N1.